

**Sophie PERSYN**

53 Chemin de la Cascade - 74 400 Chamonix Mont Blanc

Membre du Collectif du Biollay

Présidente de l'Association « Les Amis du quartier du Biollay »

[sophie.persyn74@wanadoo.fr](mailto:sophie.persyn74@wanadoo.fr) TEL 06 83 37 66 54

**Monsieur Eric Fournier**

Maire de Chamonix Mont Blanc

38 Pl. de l'Église, 74400 Chamonix-Mont-Blanc

Chamonix, le 15 Décembre 2024

**Objet : Recours gracieux concernant une décision prise dans le cadre du Budget Participatif 2024**

Monsieur le Maire

Par la présente, je me permets de solliciter un recours gracieux contre la décision prise par vos services chargés du Budget Participatif 2024 et concernant le « Projet de valorisation de la Prairie du Biollay » déposée par le Collectif du Biollay.

En effet vos services ont décidé d'écarter sans justification valable notre projet et refusé ainsi de le soumettre au vote citoyen, décision qui ne respecte pas, de toute évidence, le Règlement du Budget Participatif et ne répond pas aux objectifs affichés de « permettre à chaque citoyen de jouer un rôle actif dans l'aménagement de sa commune ». En écartant notre projet sans justification valable, vous écartez d'office des citoyens désirant s'impliquer dans l'aménagement de leur commune et vous privez les autres citoyens de la possibilité d'exprimer leur avis.

**Rappel chronologique :****Le 24 Mai 2024 :**

Le Collectif du Biollay, après plusieurs heures de concertation, réflexion et rédaction, a déposé un projet collectif construit et solide de « Valorisation de la Prairie du Biollay ». L'objectif de ce projet est de protéger et favoriser la biodiversité de cette prairie, tout en y créant des espaces conviviaux et des chemins tondu, pour permettre non seulement aux habitants du quartier, mais à toute la vallée (habitants et visiteurs) de la découvrir et de créer du lien social. Le projet comprend la mise en place d'un potager et d'une « mini-forêt » pédagogiques, des actions d'information et de formation à l'environnement. L'idée est d'inciter chacun, toutes générations confondues, non seulement à découvrir et profiter de cet espace naturel mais à s'impliquer à volonté dans le projet. Nous avons sollicité un budget de 1500 euros pour y planter une quinzaine d'arbres fruitiers. (Voir Projet Complet DOC 1).

**24 et 30 Mai 2024 :**

Lors de l'atelier participatif du 30 Mai 2024 à 18h au Majestic, nous sommes cinq personnes du Collectif du Biollay à être venues pour présenter notre projet, le défendre et vérifier qu'il rentrait bien dans le cadre du règlement du Budget Participatif. Lors de nos échanges avec l'équipe en charge du Budget Participatif, pendant cette réunion (mais aussi par email le 24 Mai -DOC 2) notre projet a reçu un accueil très favorable aussi bien sur la forme que sur le fond, et sa conformité avec le règlement a été clairement validée.

## Eté 2024 :

Le règlement du Budget Participatif prévoit tout au long de l'été, si cela s'avère nécessaire, des moments de concertation et de réajustements entre la Mairie et les personnes ayant déposé des projets, voire des possibilités de « fusion » entre deux projets déposés. **Nous n'avons jamais été contactés.** Nous étions donc confiants sur le fait que notre Projet serait soumis au vote citoyen pendant l'automne 2024.

## Le 17 Octobre 2024 :

Nous avons été surpris et indignés de recevoir un email nous informant que notre Projet ne serait pas soumis au vote citoyen, et ce pour une raison totalement inattendue et manifestement inventée de toutes pièces, ce qui s'est confirmé après quelques recherches d'informations.

**« Malheureusement, votre idée n'a pas pu être retenue pour l'étape suivante, à savoir le vote des citoyens. En effet, sur la parcelle concernée par votre projet, la Commune a déjà positionné un projet municipal, à savoir des jardins partagés, nonobstant la création d'un espace funéraire. »**

(Voir email complet DOC 3)

Nous ne sommes pas du tout opposés à l'idée de jardins partagés, qui pourraient très bien trouver leur place sur une partie de la prairie, tout en préservant par ailleurs la biodiversité naturelle de celle-ci.

Si un projet de jardins partagés avait été déposé dans le cadre du Budget Participatif, nous aurions très bien pu fusionner les deux projets. Ce qui est certain, c'est que si les citoyens avaient eu la possibilité de s'exprimer sur notre projet, nous aurions totalement accepté les résultats de leur vote.

**Ce que nous contestons, c'est l'existence préalable de ce soi-disant « Projet Municipal de jardins partagés sur la Prairie du Biollay » et donc la mise à l'écart injustifiée de notre projet par la Mairie:**

A) Ce Projet Municipal n'a jamais été évoqué lors de l'Atelier Participatif du 30 Mai 2024. Et pour cause.

B) La seule trace que nous avons retrouvé de ce Projet de jardins partagés est dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Juillet 2024 : évocation par Mme Rabbiosi, sous forme de proposition.

**« Pour le futur usage de la prairie, elle propose la mise en place de jardins partagés. »**

C) Si la Mairie ou d'autres citoyens avaient eu vraiment un Projet de Jardins Partagés, le règlement du Budget Participatif prévoit des temps de concertation, la possibilité de fusionner des projets, et nous aurions été ravis de collaborer pour introduire des jardins partagés dans notre projet. **Nous n'avons jamais été sollicités dans ce sens.**

D) Lors du comité de village du 18 Novembre 2024, j'ai interrogé Mr Patrick Devouassoux, l'animateur de la réunion, à ce sujet et il n'était au courant de rien concernant ce projet de jardins partagés. Il a lui-même sollicité les autres élus et membres des services techniques présents à la réunion qui n'ont pu apporter aucune information sur ce projet non plus. Nous avons trouvé étrange que Mme Rabbiosi, présente, ne se soit pas manifestée.

E) Enfin, au nom du Collectif du Biollay et en tant que Présidente de l'Association « Les amis du quartier du Biollay » créée pendant l'été 2024, j'ai sollicité dès fin novembre avec insistance un rendez-vous auprès de Mr Jonathan Chihi-Ravanel, en charge du Budget Participatif, pour en savoir plus sur ce projet censé exister avant le début de l'opération « Budget Participatif ». Je n'ai obtenu qu'un email avec une réponse laconique : **« Le projet concernant le terrain attenant à l'espace funéraire fera l'objet d'une communication ultérieure, aux riverains comme à l'ensemble des habitants de la commune. »**

(Voir email complet DOC 4)

**Conclusion :**

Ce Projet de Jardin partagés n'existe même pas à l'heure d'aujourd'hui et il n'est donc pas, à fortiori, préalable à notre propre Projet. Il ne peut donc en aucun cas justifier la mise à l'écart du nôtre et l'empêchement des citoyens de se prononcer à son sujet. Le Règlement du Budget Participatif n'a pas été respecté, ce qui discrédite totalement, encore une fois, la soi-disant volonté affichée par la Mairie de favoriser la Participation Citoyenne. Fonctionner comme cela, c'est ni plus ni moins que de la « Participation Citoyenne washing ». C'est quand même fortement regrettable que ne puissions pas nous asseoir autour d'une table et élaborer un projet commun.

**Notre demande :**

Comme il est évidemment trop tard pour réintégrer notre projet dans le Budget Participatif 2024, la période de vote étant achevée, je sollicite donc en tant que Présidente de l'Association « Les amis du quartier du Biollay » qui compte à ce jour 104 adhérents, **une vraie concertation** avec La Mairie, pour reprendre ensemble notre projet, y intégrer un espace jardins partagés, afin de parvenir à **une entente** permettant aux membres de l'Association de pouvoir, dès le printemps prochain, s'investir dans la valorisation de la Prairie, **au bénéfice de tous**, et notamment l'autorisation d'y planter quelques arbres fruitiers (sans demande de subvention quelconque ou participation des services municipaux mais en comptant sur la motivation des adhérents et les fonds de l'Association).

Toute personne, adhérente ou non, souhaitant s'impliquer ponctuellement ou durablement dans ce projet sera évidemment bienvenue et pourra apporter de nouvelles idées à mettre en œuvre.

Fait à Chamonix, le 16 Décembre 2024

**Sophie Persyn**

Membre du Collectif du Biollay

Présidente de l'Association « Les Amis du quartier du Biollay »